Опубликовано на Швейцария: новости на русском языке (https://nashagazeta.ch)

Un document de 1767 toujours d’actualité

25.09.2026.



ГОСПОДИ БОЖЕ МОЙ! ВОНМИ МИ, И ВРАЗУМИ МЯ, ДА СОТВОРЮ СУДЪ ЛЮДЕМЪ ТВОИМЪ ПО ЗАКОНУ СВЯТОМУ ТВОЕМУ СУДИТИ ВЪ ПРАВДУ.

Domine Deus mi! exaudi me, et da mihi intelligentiam, vt conſtituam iudicium genti tuae, quo ſecundum legem tuam ſanctam dicatur ei ius.

НАКАЗЪ

КОММИССІИ О СОСТАВЛЕНІИ ПРОЕКТА НОВАГО УЛОЖЕНІЯ.

INSTRVCTIO

Coetui ad condendam ideam noui legum Codicis conuocato, plenaque ad id donato poteſtate.

I.

Законъ Христіанскій научаетъ насъ взаимно дѣлати другъ другу добро, сколько возможно.

I.

Religio Chriſtiana docet nos, vt alter alteri mutuo tantum boni faciamus, quantum quidem in cuiusque noſtrum viribus ſitum eſt.

Herr mein Gott! vernimm mich, gieb mir Verſtand, dein Volk zu richten, nach deinem heiligen Geſetze und nach der Wahrheit!

Seigneur mon Dieu! ſois attentif à ma voix, & donne moi de l'intelligence pour juger ton peuple ſelon ta ſainte Loi & ſelon la juſtice.

Inſtruction

für die zu Verfertigung des Entwurfs zu dem neuen Geſetz-Buche verordnete Commißion.

INSTRUCTION

Pour la Commiſſion chargée de dreſſer le Projet d'un nouveau Code des Loix.

I.

Die Chriſtliche Religion lehret uns, einer dem andern ſo viel gutes zu thun, als uns möglich iſt.

I.

La Religion Chrétienne nous enſeigne de nous faire les uns aux autres tout le bien que nous pouvons.

A 2

Édition quadrilingue du Nakaz de Catherine II. Saint-Pétersbourg, Académie impériale des sciences, 1770. Textes russe, latin, allemand et français. Musée historique d’État

Il n’y a pas si longtemps, je vous ai parlé du livre que le slaviste genevois Jean-Philippe Jaccard et son collègue russe Andreï Oustinov ont consacré à Daniil Harms, publié par l’Université européenne à Saint-Pétersbourg. Le professeur Jaccard parlait alors de son désir de travailler avec des « gens normaux ». Heureusement, il n’est pas le seul à éprouver ce désir et la coopération continue dans les deux sens. C’est avec plaisir que je vous en présente un nouvel exemple.

En 1988 déjà, Nadezda Plavinskaia, aujourd’hui chercheuse principale au Centre d’études du XVIII^{e} siècle de l’Institut d’histoire universelle de l’Académie des sciences de Russie, a soutenu une thèse intitulée « Le destin des idées de Montesquieu pendant la Révolution française ». Depuis, elle a continué à travailler sur ce sujet et s’est notamment intéressée à la réception des idées de Montesquieu en Russie. Ces recherches sont à l’origine de son

travail sur le *Nakaz* de Catherine II, texte programmatique, philosophique et juridique de 1767 destiné à servir d'instruction aux députés de la Commission législative chargée de préparer un nouveau code de lois. Le *Nakaz* représente une tentative originale du pouvoir suprême de l'Empire russe d'introduire dans la pratique législative certaines idées des Lumières européennes. Le travail de recherche et de traduction a été réalisé avec le soutien de l'Institut d'histoire universelle de l'Académie des sciences de Russie.

Et voilà qu'il y a quelques mois, une nouvelle édition critique du *Nakaz* a paru chez Droz, maison d'édition genevoise qui a célébré son centenaire en 2024, dans la collection *Bibliothèque des Lumières*, consacrée au XVIII[e] siècle. L'ouvrage a été préparé avec le soutien de la Richard Lounsbery Foundation (États-Unis), dans le cadre du programme « Du "prince éclairé" au "despote éclairé" : de Montesquieu à Catherine II » de l'École normale supérieure de Lyon (IHRIM).

Le fait que l'étude ait déjà été traduite en français a considérablement facilité la tâche de l'éditeur. Comme me l'a expliqué Charles Senard, qui dirige Droz depuis avril 2024, il a reçu le texte de Myrtille Méricam-Bourdet, professeure à l'Université Lumière Lyon 2 et spécialiste reconnue de la littérature française du XVIIIe siècle, et l'a accepté avec plaisir, y voyant un « travail intellectuel de très haut niveau ». L'étude est précédée d'une préface de Georges Dulac, éminent spécialiste des Lumières et des relations culturelles franco-russes au XVIII[e] siècle. Quant à la joie qu'ont sans doute éprouvée tous les participants au projet en découvrant une gravure de Pierre-Philippe Choffard de 1778, d'après un dessin de Charles Monnet de 1777, parfaitement adaptée à la couverture et représentant une allégorie de l'impératrice Catherine II avec le texte du *Nakaz*, seuls ceux qui ont eux-mêmes connu les affres du choix d'une couverture pour leur livre pourront pleinement la comprendre !

Je ne suis pas spécialiste du XVIII[e] siècle, mais je mesure l'importance du règne de Catherine II dans l'histoire de la Russie et dans ses relations avec l'Europe et, je l'avoue, j'ai été frappée de voir à quel point certaines dispositions du *Nakaz* de 1767 entrent en résonance avec notre réalité. J'ai donc décidé de donner la parole à Nadezda Plavinskaia : personne ne saurait mieux parler de cette recherche que son auteure.

Nadezda, Georges Dulac souligne dans sa préface le caractère novateur de votre travail. Qu'est-ce qui vous a paru insuffisamment étudié dans l'histoire de la rédaction du *Nakaz* ? Et combien d'années a duré cette recherche ?

Ma thèse de doctorat portait sur le destin des idées de Montesquieu pendant la Révolution française. Plus tard, je me suis intéressée à l'écho que ces idées avaient rencontré en Russie. Le *Nakaz* de Catherine est l'exemple le plus évident d'une telle réception et, en même temps, un remarquable exemple de transfert culturel et de circulation des idées : après avoir intégré les acquis de la pensée européenne des Lumières, il les a remaniés avant de les réintroduire dans le débat public qui s'est développé en Europe dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Ce document a bien sûr été largement étudié, mais les historiens se sont surtout intéressés à son contenu idéologique et politique. J'ai essayé, pour ma part, de poser d'autres questions. Comment l'impératrice a-t-elle écrit le *Nakaz* ? Quels étaient ses projets initiaux ? Comment ont-ils évolué au fil de la rédaction ? Comment discerner, dans le *Nakaz*, la frontière entre les idées propres à Catherine et celles qu'elle avait puisées dans les ouvrages d'autres auteurs ? Pourquoi les différentes traductions du *Nakaz* divergent-elles autant ? Qui les a publiées et pourquoi ? Etc. Cette recherche m'a pris de nombreuses années. La version russe du livre est parue à Moscou en 2018.

La plupart des lecteurs ne connaissent que la version définitive du texte. Vous avez, au contraire, étudié une masse considérable de documents préparatoires et montré comment le *Nakaz* a pris forme. Qu'est-ce que ce cheminement, des brouillons au texte définitif, permet de comprendre que l'on ne peut pas voir en lisant seulement le *Nakaz* lui-même ?

En étudiant les brouillons, nous entrons en quelque sorte dans le cabinet de travail de Catherine : nous comprenons mieux comment elle formulait ses pensées en rédigeant le *Nakaz*.

On voit que Catherine a abordé l'œuvre de Montesquieu avec un regard critique. En prenant des notes sur *L'Esprit des lois*, elle s'est surtout concentrée sur l'adéquation de la législation à l'esprit général de la nation, sur les principes d'organisation de la justice, ainsi que sur les moyens de favoriser le commerce et de réguler la population. Elle s'est également montrée réceptive aux réflexions de Montesquieu sur la liberté politique. En revanche, ni la théorie des climats ni celle de la séparation des pouvoirs ne l'ont intéressée, et elle a revu le schéma des principales formes de gouvernement qui constituait l'ossature du traité de Montesquieu. Les brouillons révèlent même une véritable « censure » du traité que l'impératrice appelait son « livre de prières ». Ainsi, elle évitait délibérément les passages de *L'Esprit des lois* consacrés à la Russie et s'est refusée à employer le mot « despotisme », l'un des termes clés de la philosophie politique de Montesquieu.

Quelles découvertes avez-vous faites au cours de votre travail dans les archives ? Y a-t-il eu un document qui vous a amenée à revoir votre propre perception de Catherine ou du *Nakaz* ? Le travail sur ses manuscrits vous a-t-il donné le sentiment de mieux comprendre Catherine elle-même ?

C'est la « première ébauche » qui m'a permis de me plonger dans le *Nakaz* : les toutes premières notes tirées de *L'Esprit des lois* de Montesquieu, accompagnées des remarques personnelles de Catherine,

« Découvertes » est un mot qui sonne un peu trop grandiloquent à mon oreille. Tout ce que j'ai pu apprendre de nouveau sur la manière dont Catherine lisait Montesquieu et rédigeait le *Nakaz*, ainsi que sur la façon dont le *Nakaz* a été reçu par ses contemporains en Europe, j'ai essayé de l'exposer dans mon livre. Ai-je pour autant revu ma perception de Catherine ? Probablement pas. Mais grâce à cette immersion dans ses manuscrits, ma perception d'elle s'est quelque peu enrichie.

> « C'est un grand bonheur pour l'homme de se trouver dans des circonstances telles que, quand ses passions le porteraient à être méchant, sa raison lui fît néanmoins voir plus d'avantage à ne pas l'être. »
>
> *Catherine II,* Nakaz, 1767. Chapitre V.

Nous traversons une période particulièrement difficile. Le contexte politique actuel a profondément affecté les relations entre la Russie et l'Europe, mais l'intérêt pour l'histoire et la culture russes n'a pas disparu en Europe. A-t-il été difficile de trouver un éditeur ? Comment s'est déroulée la préparation du livre ? Avez-vous dû compléter ou reformuler certains éléments, ou les expliquer autrement que pour un lectorat russophone ?

Je n'ai rien eu à reformuler, mais j'ai apporté un complément : pour l'édition française, j'ai rédigé une nouvelle section, encore jamais publiée, sur la manière dont Catherine a remanié le chapitre du *Nakaz* consacré à la question du servage. L'édition a été préparée et réalisée dans le cadre d'un projet international de recherche consacré à la manière dont les idées des Lumières se sont réfractées dans la pratique de l'« absolutisme éclairé ». Des chercheurs de France, des États-Unis, d'Italie, de Hongrie et d'autres pays y ont également participé. Le projet comprenait un webinaire et un colloque, des recherches en archives, ainsi que la publication d'un recueil d'articles et de mon livre. Il était dirigé par des collègues de l'École normale supérieure de Lyon. Ce sont eux qui ont proposé à Droz de publier une édition critique du *Nakaz* en français.

À l'époque de Catherine, le *Nakaz* a suscité un immense intérêt en Europe, comme en témoignent les traductions de ce texte complexe dans différentes langues et ses nombreuses rééditions. Pourquoi vaut-il la peine d'y revenir près de 260 ans plus tard ? Que peut trouver le lecteur d'aujourd'hui dans le *Nakaz* et dans votre étude ?

Premièrement, la plupart des éditions du *Nakaz* en langues étrangères ont été publiées à l'initiative du gouvernement russe. Deuxièmement, mon livre s'adresse moins au grand public qu'aux chercheurs qui travaillent sur le XVIII^{e} siècle : il comporte des sections analytiques, mais met aussi à la disposition des chercheurs certains documents qui n'avaient encore jamais été publiés intégralement, la « première ébauche » et le manuscrit *De la servitude*, ainsi que des outils de recherche susceptibles d'être utiles aux historiens, notamment une liste, article par article, des sources du *Nakaz* et une liste chronologique de ses traductions. Cela dit, le texte même du *Nakaz* me paraît être une lecture tout à fait passionnante : il offre une matière considérable pour comprendre l'époque. Bien sûr, le texte russe original paraît aujourd'hui très archaïque et reste difficile pour le lecteur contemporain. En français, il se lit plus facilement.

Le *Nakaz* a été conçu comme un texte qui s'adressait à la fois à la Russie et à l'Europe. Dans quelle mesure était-il important, aux yeux de Catherine elle-même, que la Russie soit perçue comme faisant partie de l'espace intellectuel européen ?

À l'article 6 du *Nakaz*, Catherine souligne, à la suite de Montesquieu, que la Russie est une puissance européenne. Ce fait, évident à ses yeux, devait justifier le vaste programme de modernisation qu'elle avait esquissé dans le *Nakaz* et qui devait concerner tous les domaines de l'empire placé sous son autorité. Celui-ci avait un objectif pratique : il devait servir d'instruction aux députés de la Commission législative. Mais Catherine n'a jamais négligé la possibilité d'agir sur l'opinion publique. Le *Nakaz* traduit donc aussi sa volonté de façonner une image positive de la souveraine aux yeux de ses sujets, ainsi qu'une image positive de son empire aux yeux des Européens.

Fiodor Rokotov. Portrait de Catherine II, 1763. Galerie nationale Tretiakov, Moscou.

Catherine est souvent présentée comme une disciple des philosophes français des Lumières. Après tant d'années de travail sur les sources, diriez-vous qu'elle était avant tout une lectrice attentive de la philosophie européenne ou plutôt une penseuse politique à part entière ?

Je ne crois pas qu'il faille se demander ce qui, chez elle, venait « avant tout ». Comme je

l'ai déjà dit, les deux aspects se conjuguaient. Elle était bien sûr une lectrice attentive. Je remarque au passage que les penseurs des Lumières n'étaient pas seulement français (Beccaria était italien, Bielfeld allemand, Blackstone anglais…) et que ses lectures étaient très vastes et ne se limitaient nullement à la philosophie. Montée sur le trône à la faveur d'un coup d'État, Catherine, surtout au début de son règne, a consciemment cherché à améliorer son image et à gagner l'opinion publique à sa cause, en Russie comme à l'étranger. Pour ce faire, elle a activement et habilement utilisé divers instruments et pratiques caractéristiques de l'époque et de la culture des Lumières : invitation en Russie d'artistes et de savants européens ; appel à des colons étrangers et création de colonies agricoles libres ; convocation d'une commission chargée d'élaborer un nouveau code de lois et rédaction du *Nakaz* ; politique de tolérance religieuse et sécularisation des biens de l'Église ; introduction de la question du servage dans le débat public (ce qui ne l'a pas empêchée, plus tard, d'étendre le servage à l'Ukraine)…

La réforme du servage, avec la possibilité de son abolition, apparaît comme une question de première importance pour Catherine II. Pourtant, c'est précisément ce chapitre qui a suscité la résistance la plus farouche dans l'entourage de l'impératrice. Pourquoi, selon vous ?

Je ne dirais pas que cette question était pour elle la plus importante. Elle y réfléchissait néanmoins. Or toute mesure visant à résoudre le problème du servage portait atteinte aux intérêts de ceux qui possédaient des serfs. Cela concernait évidemment aussi l'entourage de Catherine.

Catherine II a finalement considérablement atténué le chapitre déjà rédigé sur le servage. Cela peut surprendre le lecteur contemporain : le pouvoir n'était donc pas aussi absolu qu'on le pense généralement ?

Dans sa version initiale, le *Nakaz* condamnait assez clairement le servage, mais Catherine a ensuite remanié son texte, ne conservant que de discrètes allusions à la possibilité d'abolir le servage. Il me semble toutefois que la résistance de son entourage n'a pas été la seule raison de cette réécriture. Les doutes et la prudence de l'impératrice elle-même ont joué un rôle tout aussi important : elle a progressivement renoncé à certaines de ses conceptions initiales quant aux perspectives d'une réforme du servage. Mais je n'y vois pas le signe d'une limitation du pouvoir absolu.

Pensez-vous que Catherine était en avance sur son temps ?

Non, elle était une femme de son temps. Une femme remarquable.

On entend souvent dire que plusieurs siècles de servage ont profondément marqué la culture politique russe et même habitué la société à la soumission au pouvoir. Dans quelle mesure de tels liens directs entre le passé et le présent vous paraissent-ils convaincants en tant qu'historienne ?

Le passé de tout pays se réfracte toujours, d'une manière ou d'une autre, dans son présent.

Dmitri Levitski. Catherine II en législatrice dans le temple de la déesse de la Justice, 1783. Musée russe, Saint-Pétersbourg.

Aujourd'hui, l'image de Catherine II est perçue de manière beaucoup moins univoque qu'il y a encore quelques décennies. Pour les uns, elle reste un symbole

des Lumières et de la modernisation de la Russie ; pour les autres, elle incarne l'expansion impériale, le servage et la politique coloniale. Pourquoi les jugements portés sur elle ont-ils autant changé ?

L'image de Catherine n'a jamais été univoque. Pas même pour ses contemporains. Le jugement porté sur une personnalité dépend toujours de la position de celui qui juge.

Catherine était convaincue que la monarchie autocratique demeurait la forme de gouvernement la mieux adaptée à la Russie. Dans quelle mesure cette idée s'est-elle révélée durable ? Peut-on parler, dans la culture politique russe, d'une tradition persistante de pouvoir personnalisé ?

Les convictions de Catherine étaient déterminées par l'époque dans laquelle elle vivait, par le lieu où le destin l'avait placée, par les conditions réelles dans lesquelles elle agissait en tant que figure politique et par l'expérience qu'elle avait acquise. L'idée d'une monarchie autocratique paraît difficilement concevable aujourd'hui.

Comment avez-vous réagi au démontage du monument à Catherine II à Odessa ? Peut-on vraiment dissocier une personnalité historique du XVIIIe siècle des conflits politiques contemporains ?

Le démontage des monuments consacrés à Pouchkine ou à Boulgakov m'attriste bien davantage. Mais la lutte contre les monuments a existé de tout temps, partout et sous les prétextes les plus divers. À partir de 1789, les acteurs de la Révolution française se sont attaqués aux monuments qui incarnaient le pouvoir de la Couronne. Et combien de magnifiques châteaux ont-ils détruits ! Combien d'archives féodales, précieuses pour les historiens, ont-ils brûlées ! À partir de 1917, les bolcheviks se sont attaqués aux monuments qui incarnaient le pouvoir tsariste. En 2017, une campagne contre les monuments confédérés a commencé aux États-Unis… Dans la Grande-Bretagne contemporaine, des militants réclament la suppression de monuments dédiés à des personnages « impliqués » dans la diffusion du racisme et du colonialisme, ainsi que dans la traite négrière, parmi lesquels le capitaine Cook, l'amiral Nelson et même Christophe Colomb. Les exemples sont innombrables. Pourtant, aucun déboulonnage ne peut effacer de l'histoire le nom de tel ou tel personnage. Ainsi, même après le démontage de son monument à Odessa, Catherine ne disparaîtra pas de l'histoire de cette ville. Les interprétations et les jugements portés sur sa personne et sur sa politique ont changé par le passé et continueront de changer à l'avenir.

Le rôle de l'historien n'est pas tant de porter des jugements sur les hommes du passé que de tenter de reconstruire les motivations de leurs actes et de restituer les contextes dans lesquels ils ont pris telle ou telle décision. Bien entendu, à partir de l'étude de leurs idées et de leurs actions.

Quelles sont, selon vous, les perspectives des relations entre la Russie et l'Europe en général et des liens scientifiques entre historiens russes et européens en particulier ? Peut-on envisager un retour à une véritable coopération scientifique indépendamment de la situation politique ?

Je ne me risquerai pas à me prononcer sur les perspectives des relations entre la Russie et l'Europe. Les liens scientifiques institutionnels sont aujourd'hui malheureusement rompus ; c'est évident et compréhensible. De nombreux chercheurs russes ont néanmoins conservé des liens personnels avec leurs collègues étrangers. Et, comme le montre l'histoire, la

situation politique finit toujours, tôt ou tard, par changer.

Si un lecteur contemporain ne devait lire qu'un seul chapitre du *Nakaz*, lequel lui conseilleriez-vous, et pourquoi ?

Le chapitre V : il y est notamment question de liberté politique.

Et si Catherine II lisait votre livre, qu'est-ce qui, selon vous, lui plairait le plus ? Et inversement ?

Alors là, je n'en sais rien.

P.-S. Chers amis, je comprends qu'il soit difficile pour un non-spécialiste de venir à bout de toute l'étude. Mais si nous nous attaquions au chapitre V du Nakaz, *où l'on trouve, par exemple, cette pensée : « L'égalité de tous les citoyens consiste en ce qu'ils soient tous soumis aux mêmes lois. » D'ailleurs, la cinquième partie du livre de Nadezda Plavinskaia reproduit les textes russe et français du* Nakaz, *reproduits d'après l'édition quadrilingue parue à Saint-Pétersbourg en 1770. Le texte français est accompagné d'une annexe dans laquelle certains articles du* Nakaz *sont présentés dans cinq versions différentes de la traduction française.*

reign of Catherine II
relations franco-russes
l'époque des Lumières
Nakaz Catherine II

Source URL: *https://rusaccent.ch/blogpost/nakaz-catherine-ii-nadezda-plavinskaia*